

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT MONTAUBAN

3 DÉCEMBRE 2018 AU 1ER JANVIER 2019

GOSIER, LE 30 NOVEMBRE 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier informe la population que la circulation sera réglementée à **Montauban, de la résidence les Mandarines à la résidence Chadek, du lundi 3 décembre 2018 au mardi 1er janvier 2019, de 08h30 à 14h30**, en raison de travaux d'enfouissement de câbles électriques HTA sur accotement, sous chaussée.

La circulation sera réglementée selon la localisation suivante:

- Impasse de la résidence les Mandarines - rond-point Mc Donalds - route du Mc Donalds - impasse de la résidence Chadek.

La circulation sera alternée manuellement.

Le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit de part et d'autre de la chaussée pendant toute la durée des travaux. Seuls les véhicules affectés au chantier seront autorisés à stationner sur toute la zone de travaux.

Le dépassement des véhicules légers et poids lourds sera interdit dans la zone des travaux.

La vitesse de tous les véhicules circulant à Montauban dans l'impasse de la résidence Les Mandarines et l'impasse de la résidence Chadek, sera limitée à 30 km/h.

Tout manquement aux dispositions du présent arrêté N°2018 - 1281 donnera lieu à des peines prévues par l'article R. 610-5 du Code Pénal.